



Effets de la pandémie de COVID-19 sur les entreprises et organismes du secteur des arts de la scène au Québec

Mai 2022

Numéro de dossier : **E426-«NOQ»**

Adresse Web :

statistique.quebec.ca/e426f

Identifiant : «PIN»

Madame,
Monsieur,

Votre organisation est sollicitée pour participer à l'*Enquête sur les effets de la pandémie de COVID-19 sur les entreprises et organismes du secteur des arts de la scène au Québec* que l'Institut de la statistique du Québec (Statistique Québec) mène pour le compte du ministère de la Culture et des Communications, du Conseil des arts et des lettres du Québec et de la Société de développement des entreprises culturelles. L'objectif de l'enquête est d'analyser les effets de la pandémie sur les entreprises québécoises des arts de la scène, et plus précisément de connaître les changements structurels apportés et les stratégies d'adaptation qui se sont avérées porteuses.

L'enquête a été conçue par l'Observatoire de la culture et des communications du Québec, la direction de Statistique Québec qui produit et diffuse des statistiques sur les activités culturelles au Québec.

Compte tenu de l'importance des résultats de l'enquête, votre participation est **obligatoire**, et ce, conformément à la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (RLRQ, chapitre I-13.011)*.

Pour participer, vous devez vous rendre, **dès que possible**, à l'adresse Web indiquée dans l'encadré en haut de la lettre, entrer votre identifiant et remplir le questionnaire en ligne. Au besoin, vous pourrez quitter le questionnaire et y revenir à un moment qui vous conviendra mieux. Statistique Québec communiquera avec les participants qui n'auront pas soumis leur questionnaire Web afin d'obtenir leurs réponses par téléphone.

Si vous souhaitez en savoir plus sur cette enquête ou obtenir de l'aide, vous pouvez communiquer avec Statistique Québec dont les coordonnées apparaissent au bas de cette lettre. Vous trouverez également d'autres renseignements sur notre site Web (statistique.quebec.ca) sous l'onglet « Enquêtes ».

Vous pouvez, en toute confiance, fournir vos renseignements : la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec vous garantit qu'ils seront gardés **confidentiels** et ne seront utilisés qu'à des fins statistiques.

Je vous remercie de votre collaboration. Vous contribuez ainsi à la production d'informations statistiques québécoises de qualité.

Le statisticien en chef,

Simon Bergeron

* Cette loi prévoit que toute personne est tenue de répondre à une demande de renseignements à caractère obligatoire et de transmettre les renseignements dans le délai et selon la forme prescrits.